

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 30 JUIN 2017**



Le Trente Juin Deux Mille Dix Sept, le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Vingt Trois Juin Deux Mille Dix Sept, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de La Côte Saint-André.

La séance est ouverte à 19h40 en présence de :

Mme Mireille GILIBERT, M. Sébastien METAY, Mme Christiane CLUNIAT, Mme Ghislaine VERGNET, M. Frédéric RAYMOND, M. Jean CHENAVIER, Mme Corinne DEVIN, M. Jean-Yves GARNIER, M. Patrice BAULE, Mme Christèle GACHET, M. Pedro JERONIMO, M. Eric GERMAIN CARA, M. Ludovic BILLON LAROUTE, M. Jacky LAVERDURE, M. Christophe VIGNON, Mme Séverine FOUACHE, Mme Julie MAGNEA DELABALLE.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 18

Conseiller excusé : 1 : M. Lionel LABROT

Conseillers représentés : 8

M. Daniel GERARD, représenté par Mme Mireille GILIBERT

Mme Bernadette BOUTHIER, représentée par M. Jean CHENAVIER

Mme Marie-Thérèse ROBERT, représentée par M. Eric GERMAIN CARA

Mme Frédérique POINT, représentée par M. Frédéric RAYMOND

M. Julien SERVOZ, représenté par M. Patrice BAULE

Mme Joëlle BEHAL, représentée par Mme Christèle GACHET

M. Dominique MASSON, représenté par M. Jacky LAVERDURE

Mme Eliane MINE, représentée par Mme Séverine FOUACHE

Secrétaire de séance : Mme Corinne DEVIN

Séance levée à 20h16.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 30 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon convocation du 23 juin 2017.

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 23 juin 2017 a été affichée le 24 juin 2017 à la porte de la mairie.

M. le Maire fait l'appel des conseillers municipaux ; il constate que le quorum est atteint.

Mme Corinne Devin est désignée comme secrétaire de séance.

## **01. Election des grands électeurs pour les élections sénatoriales**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal est convoqué afin de désigner les délégués et suppléants qui seront chargés d'élire les sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2017, auquel les délégués (ou suppléants) sont tenus de participer sous peine d'amende.

M. le Maire indique qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend :

*Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin soit :*

- Mme Cluniat Christiane
- M. Laverdure Jacky,

*Les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin soit :*

- M. Billon Laroute Ludovic
- Mme Magnea Delaballe Julie.

M. le Maire expose que dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal tel que déterminé à l'article L. 2121-2 du C.G.T.C. résultant du dernier renouvellement général de mars 2014 (L. 284).

Dans les conseils de vingt-sept et vingt-neuf membres, les délégués sont au nombre de 15.

Le nombre de suppléants est de trois quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à cinq ; ce nombre est augmenté de un par tranche de cinq délégués titulaires. Le nombre de délégués suppléants sera donc de 5.

Les délégués et les délégués suppléants sont élus simultanément. L'élection se fait par scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne. Trois listes de candidats ont été déposées avant l'ouverture du scrutin :

### **LA CÔTE 2014**

M. Gullon Joël, Mme Gilibert Mireille, M. Metay Sébastien, Mme Vergnet Ghislaine, M. Gérard Daniel, Mme Gachet Christèle, M. Raymond Frédéric, Mme Devin Corinne, M. Garnier Jean-Yves, Mme Point Frédérique, M. Baule Patrice, Mme Béhal Joëlle, M. Servoz Julien, Mme Cluniat Christiane, M. Jeronimo Pedro, Mme Bouthier Bernadette, M. Chenavier Jean.

### **LA CÔTE SAINT ANDRE POUR TOUS**

M. Masson Dominique, Mme Magnea Delaballe Julie, M. Vignon Christophe, Mme Mine Eliane, M. Laverdure Jacky, Mme Fouache Séverine.

**LA CÔTE LIBRE**

Mme Robert Marie-Thérèse, M. Germain Cara Eric.

Le Conseil Municipal procède à l'élection.

Il n'y a aucun bulletin nul, aucun bulletin blanc. Tous les conseillers présents participent au vote.

**Après l'élection, les résultats sont proclamés :**

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégué(e)s obtenus	Nombre de suppléants obtenus
La Côte 2014	18	11	4
La Côte Saint-André pour Tous	6	3	1
La Côte Libre	2	1	0